




# Forêts-Sarine

**Statuts et processus  
d'adhésion  
propriétaires  
forestiers privés**





# Statuts Forêts-Sarine

## 4 volets

**Partie I** généralités et fonctionnement organisation

**Partie II** gestion des forêts publiques

**Partie III** gestion des forêts privées des membres

**Partie IV** disposition finales dissolution

# Généralité et fonctionnement

## **Buts** Article 4

- b) Créer des synergies entre propriétaires forestiers et défendre leur intérêts communs*
- e) Créer des conditions cadre favorables à l'entretien des forêts publiques et privées*
- h) Réaliser des travaux demandés par les communes ou des propriétaires publics ou privés*
- i) Diffuser des informations émanant des milieux forestiers*

## **Unité de gestion publique** Article 8

*Alinéa 3 Les propriétaires de forêts privées ne sont pas solidaires du résultat financier de l'unité de gestion publique*

# Généralités et fonctionnement

**Attribution** Article 13 (attributions de l'assemblée)

«Les lettres a à e sont communes et les lettre f à k sont des attributions des propriétaires publiques»

**Délibérations** Article 14

*Alinéa 1 Chaque propriétaire de forêt privée dispose d'une seule voix, quelles que soient les surfaces des immeubles*

**Composition** Article 16 (du comité de direction)

*Alinéa 1 Le comité de direction est composé de 5 personnes. Il compte 3 représentants des forêts communales ou paroissiales, un représentant des propriétaires des forêts privées ainsi que l'ingénieur forestier.*

# Partie III gestion des forêts privées des membres

## **Collaboration** Article 36

*Alinéa 1 Le statut de membre n'implique aucune obligation d'exploitation des forêts hormis les cas prévus par la loi*

*Alinéa 2 Des travaux ponctuels peuvent être confiés à Forêts-Sarine par contrat*

*Alinéa 3 La gestion pluriannuelle des forêts privées des membres par Forêts-Sarine est réglée par convention avec leurs propriétaires*

## **Soutien à l'exploitation** Article 37

*Alinéa 1 Les membres sont régulièrement informés des derniers développements forestiers, notamment en matière de subventionnement.*

*Alinéa 2 Ils bénéficient d'un suivi sylvicole régulier*

*Alinéa 3 Forêts-Sarine leur propose des solutions pour la commercialisation des bois.*

# Partie III gestion des forêts privées des membres

## **Coupes de bois et tarifs préférentiels** Article 38

*Alinéa 1 Dans la mesure du possible, Forêts-Sarine propose des solutions rationnelles d'exploitation groupées permettant de réduire les coûts et de bénéficier de l'engagement d'engins forestiers performants, notamment par la collaboration avec des entreprises privées*

*Alinéa 2 Les membres bénéficient d'un tarif préférentiel pour l'exploitation de leurs forêts (travaux réalisés par le personnel de Forêts-Sarine ou des entreprises forestières privées, grâce par exemple à la conclusion de contrats pluriannuels)*

*Alinéa 3 Une coordination avec les activités forestières publiques est assurée afin de profiter des toutes les opportunités de collaboration.*



# Processus d'adhésion et fonctionnement

## Pour les membres en 2018

1. Demande adhésion par bulletin d'adhésion ou par le site internet
2. Nomination d'un délégué au sein du comité de Forêts-Sarine
3. Assemblée de constitution le **12 septembre 2018** et nomination du représentant des propriétaires privés au sein du comité de direction (participation des propriétaires publiques et privés)

## Fonctionnement annuel courant

1. Assemblée générale comptes printemps propriétaires publiques
2. Assemblée générale annuelle publiques privés septembre
3. Assemblée générale budget automne propriétaires publiques